

ÉDUQUER À LA SOLIDARITÉ
Les rapports entre l'ESS et l'éducation publique en France
du XIXe siècle à nos jours

Olivier CHAÏBI

Enseignant à l'ESPE-UPEC

(École supérieure du professorat et de l'éducation - Université Paris Est Créteil)

Chercheur à l'IDHES-Evry

(Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société)

olivierchaibi@free.fr

Cette communication s'intéresse aux liens entre l'éducation nationale, l'éducation populaire et l'économie sociale et solidaire en France du XIXe à nos jours à travers la question de l'éducation à la solidarité.

Après avoir défini la notion de solidarité sur la période, l'article montre comment l'on est passé chez les acteurs et théoriciens de l'économie sociale et de l'éducation populaire d'une solidarité en faveur de l'éducation à la volonté de promouvoir une éducation à la solidarité.

Des années 1820 aux années 1870, les précurseurs de l'ESS et de l'éducation populaire se sont révélés également des militants de l'éducation (1). À partir du moment où l'instruction publique est devenue accessible à tous et les structures de l'ESS permises, ces dernières ont cherché à influencer l'éducation en faveur de leurs conceptions de la solidarité au sein d'une société où la prévoyance relevait de l'initiative individuelle (1880s-1930s) (2). Après la Seconde Guerre mondiale, l'ESS et l'éducation populaire semblent s'être développées de manière distincte de l'éducation nationale, bien que des partenariats restent bien visibles, surtout ces dernières décennies, en vue d'éduquer à la solidarité (3).

ÉDQUER À LA SOLIDARITÉ

Les rapports entre l'ESS et l'éducation publique en France du XIXe siècle à nos jours

« La société française contemporaine a oublié très largement le sens de la solidarité et de la responsabilité, et ce n'est pas par des actions éclatées à travers des institutions qui peuvent apparaître d'abord comme des entités économiques banales que l'on fera redécouvrir ces valeurs. C'est en montrant aux individus que l'action commune donne de meilleurs résultats sur le plan de l'équité, qu'elle permet de résoudre un plus grand nombre de difficultés, que l'économie sociale prendra son essor. »

Michel Rocard, préface de Henri Desroche, *Pour un traité d'économie sociale*, 1983.

Si l'on peut discuter du pessimisme surprenant de la citation à une époque où l'économie sociale venait en quelque sorte d'entrée au gouvernement, ces quelques lignes introductives à un ouvrage d'un auteur si enthousiaste sur l'économie sociale mettent en valeur l'importance de la dimension éducative au sein du secteur de l'ESS. La préface du ministre socialiste titrait d'ailleurs : « l'économie sociale, pédagogie de la solidarité ? » La forme interrogative de la formule a le mérite de rappeler que l'affirmation n'est pas si évidente, tant on sait combien il ne suffit pas d'affirmer des valeurs ou réaliser quelques pratiques supposées vertueuses pour que ces valeurs et pratiques soient acceptées et diffusées par toutes et tous.

Michel Rocard, après avoir rappelé quelques éléments de l'histoire de l'économie sociale, notamment ses divergences théoriques et ses liens avec le socialisme, soulignait déjà la crise de l'État-Providence et la nécessité de chercher de nouvelles formes de solidarité. Ses propos valorisent par ailleurs les pédagogies actives et collaboratives, des modèles pédagogiques prônés par la plupart des militants de l'ES(S) qui se sont intéressés aux questions éducatives et surtout par des pédagogues qui se sont rapprochés, souvent sans le savoir, de l'ES(S).

Si depuis les années 1980 et l'institutionnalisation progressive de l'ESS, plusieurs travaux et études ont été menés tant dans le champ de l'histoire de l'éducation que dans le champ de l'histoire de l'ESS, le croisement des deux champs n'est quasiment jamais abordé. Ce vide scientifique témoigne d'ailleurs d'une réalité sur le terrain. En dépit des liens très anciens et concrets entre l'éducation nationale, l'ESS et l'éducation populaire, ces liens sont souvent méconnus ou ignorés.

L'histoire d'une éducation à l'ESS se trouve à la croisée d'une histoire de l'éducation, bien avancée en France par les travaux d'Antoine Prost et de la Revue d'Histoire de l'Éducation, lancée en 1978 sous l'influence de l'INRP (Institut National de Recherche en Pédagogie devenu l'Institut Français d'Éducation) ; l'histoire de l'économie sociale, à laquelle Michel Dreyfus et André Gueslin ont assuré une notoriété universitaire ; et l'histoire de l'éducation populaire, esquissée dans sa globalité par Geneviève Poujol et Jean-Marie Mignon et que l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) encourage.

Cette contribution, qui n'a évidemment pas la prétention de prétendre à l'exhaustivité des œuvres magistrales ci-dessus mentionnées, cherche à poser quelques jalons pour une histoire de l'éducation à la solidarité. D'emblée, la définition de ces termes et le choix de leur inscription dans un domaine bien spécifique (celui de l'économie sociale et solidaire) contribuent à limiter le champ d'étude du sujet. Certes, on pourrait considérer que l'histoire de l'éducation à la solidarité (qu'il conviendrait d'ailleurs d'écrire au pluriel sous la forme « éducations aux solidarités ») est au cœur du genre humain. Qu'elle est même au centre de toute société, puisque toute famille, communauté, cité, tribu ou peuple ne doit sa survie qu'à des liens réciproques ou un esprit de corps entre ses différents membres. On pourrait aussi

inscrire l'histoire de l'éducation à la solidarité dans une tradition multiséculaire d'éducation à la charité prônée par les nombreux enseignements d'un grand nombre de religions, morales ou spiritualités.

Si bien sûr l'éducation à la solidarité entretient encore de nombreux liens avec ces traditions, il convient d'abord de rappeler que la solidarité comme nous la concevons aujourd'hui, du moins dans les sociétés occidentales contemporaines, est bien distincte de la conception que l'on en avait auparavant. Émile Durkheim avait déjà opposé à la fin du XIXe siècle la « solidarité mécanique » des sociétés « peu différenciées » où le droit est perçu essentiellement comme répressif à la « solidarité organique » des sociétés où la division du travail a diversifié les tâches et les a rendues interdépendantes.

L'industrialisation, qui explique notamment l'apparition de l'économie sociale, a considérablement bouleversé le rapport à la solidarité. Pour montrer à quel point ce terme a changé de sens aux XIXe et XXe siècles, on peut se reporter aux définitions proposées par des dictionnaires de part et d'autre de cette période. Aujourd'hui, le *Larousse* définit d'abord la solidarité comme le « rapport existant entre des personnes qui, ayant une communauté d'intérêts, sont liées les unes aux autres », tels les membres d'une même profession. Puis après avoir évoqué le « rapport d'interdépendance entre les choses », le dictionnaire propose le « sentiment d'un devoir moral envers les autres membres d'un groupe, fondé sur l'identité de situation, d'intérêts : Agir par solidarité. »

La définition de solidarité était toute autre au XVIIIe siècle. L'article de Jaucourt dans l'Encyclopédie dirigée par Diderot et d'Alembert la définit comme « la qualité d'une obligation où plusieurs débiteurs s'engagent à payer une somme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent... » (Jaucourt, 1751, tome 15, p. 320). La solidarité est alors conçue au siècle des Lumières comme une notion juridique ou commerciale liée aux dettes.

Bien que dans l'acceptation contemporaine comme dans celle du XVIIIe siècle, on retrouve bien l'étymologie « *solidus* » (massif) ou « *in solidum* » (pour le tout), la notion de solidarité est passée du domaine juridique, et donc contraint, aux domaines social et moral, qui permettent à la solidarité d'être un principe conscient, libre et volontaire. L'éducation à la solidarité qui fit l'objet de cette étude repose sur les mêmes principes que ceux de l'économie sociale ou de l'éducation contemporaine, à savoir la liberté d'agir des acteurs et le développement d'une conscience autonome. Si l'éducation à la solidarité peut se retrouver dans de nombreuses structures et organisations, le changement de sens du mot solidarité opéré durant la période contemporaine a résulté en grande partie des théories et actions liées aux mouvements de l'économie sociale et de l'éducation populaire. Les liens de ces mouvements avec le socialisme et le syndicalisme, à partir notamment du développement des associations de travailleurs au XIXe siècle, ont également joué un rôle majeur dans la redéfinition des solidarités.

Parallèlement à l'émergence de ces mouvements, le développement d'une éducation publique ayant la volonté de former des citoyens appartenant à une même nation, et donc solidaires à ce titre, est un fait marquant de l'éducation au XIXe siècle. Le projet républicain d'instruire les citoyens, présent dès la Révolution française, s'inscrit dans une volonté de construire une solidarité nationale qu'illustre bien la formule d'Ernest Renan : « Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. » (Renan, 1882).

Si les premiers théoriciens de l'économie sociale au XIXe ne sont pas nécessairement républicains, car ils prônent la priorité du social sur le politique, ils partagent comme ces derniers la volonté d'instruire le peuple. Pour cette raison, un grand nombre de projets d'économie sociale au XIXe siècle ont eu une finalité éducative. C'est ce que nous

montrerons dans une première partie en nous intéressant aux modèles éducatifs des pionniers de l'économie sociale avant la IIIe République.

Avec l'installation des républicains au pouvoir à la fin du XIXe et la mise en place d'une instruction publique gratuite (lois « Ferry » de 1881-1882), les partisans de l'économie sociale chercheront ensuite à influencer l'enseignement en vue d'inciter les citoyens à se tourner vers les modèles associatifs, mutualistes ou coopératifs, que la IIIe République permet à présent. En même temps, les gouvernements républicains de tendance libérale font la promotion des modèles de l'économie sociale, qui permettent d'agir dans la sphère économique et social du monde du travail en maintenant les principes de la non-intervention de l'État et de la liberté d'entreprendre. Nous le montrerons à travers quelques projets d'éducation à l'économie sociale au sein de l'Instruction publique des années 1880 aux années 1930.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'éducation nationale, l'économie sociale et l'éducation populaire ont toutes trois connu un fort développement qui semble indépendant. Pourtant, des liens entre ces trois secteurs restent bien vivaces. De plus, la volonté de chacun de ces secteurs de jouer un rôle plus large dans l'éducation en ne se limitant plus seulement à l'instruction des citoyens, des travailleurs ou du peuple, a conduit à des convergences en vue d'une l'éducation à la solidarité. Ce sera l'objet de notre troisième partie.

1) Du début du XIXe siècle aux années 1870 : le rôle de l'économie sociale dans l'instruction populaire

Une grande partie du XIXe siècle peut être regardée comme le temps héroïque des pionniers et militants de l'économie sociale et de l'instruction. Animés par le désir d'instruire librement des citoyens émancipés, les réformateurs sociaux¹ s'inscrivent à la fois dans l'héritage des solidarités issues de l'Ancien Régime et l'héritage des Lumières. Le contexte économique, social et politique ne permettant pas l'accès de tous à l'éducation et la législation interdisant l'association, les premières formes de solidarité nouvelle sont davantage orientées vers l'instruction que l'instruction tournée vers la solidarité. Comment en effet concevoir une éducation à la solidarité quand la majorité du peuple n'a tout simplement pas accès à l'instruction, voire même au pain... Toutefois, des formes de solidarité en vue d'instruire le peuple ont été mises en place par un grand nombre de pionniers de l'économie sociale. L'école mutuelle a d'ailleurs constitué un terrain fertile à l'émergence d'une instruction populaire en vue de développer la citoyenneté. Parmi les principales œuvres éducatives en lien avec l'économie sociale, on peut compter pour la période les cours publics pour les ouvriers ou les bibliothèques mutuelles.

Bien que le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier en 1791 aient mis fin aux corporations de métiers et interdit la possibilité aux travailleurs d'un même métier de se regrouper, de nombreuses solidarités entre travailleurs héritées de l'Ancien Régime ont survécu à la Révolution. Les historiens B.H. Moss ou W.H. Sewell ont d'ailleurs montré la permanence de ces solidarités dans la constitution du mouvement ouvrier français au XIXe. Si les corporations ont bien été dissoutes, leur ancrage souvent local permettait de maintenir des formes d'entraide, mais aussi une capacité de révolte comme l'ont montré les canuts lyonnais de la Croix Rousse en 1831 et 1834 ou les ébénistes du faubourg Saint-Antoine en 1830 et 1848.

Aussi, la disparition des corporations a profité au compagnonnage. Développé au XVIIIe siècle sous le système corporatif, le compagnonnage est une période d'apprentissage durant

¹ On reprend ici l'expression d'Armelle Le Bras-Chopard dans l'histoire des idées politiques dirigées par Pascal Ory et le titre de l'ouvrage d'Alain Bataille et Michel Cordillot sur les réformateurs sociaux et l'éducation.

laquelle le jeune apprenti d'un métier s'exerce chez plusieurs maîtres. Les compagnons auraient été plus de 200 000 dans la France du premier XIXe et le mouvement est popularisé par Agricola Perdiguer (1805-1875), un compagnon menuisier devenu député en 1848. Perdiguer dénonça le manque de solidarité entre les sociétés de compagnonnage, donna des cours du soir à des ouvriers et encouragea les compagnons à développer des caisses de secours mutuels. En 1846, il incite les compagnons à développer des bibliothèques associatives : « Livrez-vous à toute étude qui puisse vous éclairer et vous inspirer l'amour de vos frères. De simples individus se procurent, en souscrivant, des collections de livres. À leur exemple, souscrivez aussi, mais en faveur de l'Association : formez-lui sa bibliothèque (...) » (Cité par Jean-Pierre Saltarelli, 2005, p. 5.)

D'autres organisations issues de l'Ancien Régime ont pu jouer un rôle important dans le développement de solidarités en vue de l'instruction, voire d'une éducation à la solidarité. Il y a évidemment les confréries, qui s'inspirent de la communauté fraternelle qui existe entre les moines d'une abbaye, lieu propice à une éducation à la solidarité, puisque les religieux sont invités à s'instruire pour lire la parole divine, prier, mais aussi exercer la charité à l'image du Christ. Si les confréries ont également été abolies à la Révolution, leur réapparition au XIXe témoigne d'un maintien dans les pratiques ou les imaginaires. Leur dimension sociale répondait à un besoin d'assistance non pris en charge alors par les pouvoirs publics.

À côté de ces formes de solidarité traditionnelle, on retrouve également au XIXe la volonté de renouer avec les traditions académiques ou littéraires issues de la Renaissance ou des Lumières. Si les académies sont jugées trop élitistes, la sociabilité culturelle du salon réservée aux bourgeois gagne progressivement une partie du monde ouvrier qui souhaite également avoir accès à des cabinets de lecture pour s'instruire et discuter. La culture du « Club » développée sous la Révolution et la liberté d'expression ont encouragé une partie du peuple à échanger des savoirs et discuter les idées. Toutefois, les répressions et interdictions successives à cet égard ont conduit un grand nombre de cercles ouvriers à la clandestinité. Sur ce plan, les loges maçonniques ont pu jouer un rôle important dans le développement d'une éducation à la solidarité. Des ouvriers comme Proudhon ou Perdiguer, très attachés à l'instruction du peuple et au développement des associations, ont été francs-maçons.

Parmi les modèles éducatifs défendus par les réformateurs sociaux, l'école mutuelle a eu une place spécifique. Apparue au XVIIIe siècle, l'enseignement mutuel permet l'encadrement d'un grand nombre d'élèves par un seul maître. Ce dernier s'appuie pour cela sur des élèves « moniteurs » qui peuvent relayer les explications et conseils du maître à leurs camarades (d'où le nom de *monitoring system* en anglais). L'enseignement mutuel s'appuie nécessairement sur une pédagogie active et coopérative, obligeant les élèves à travailler de manière autonome tout en s'entraînant. Il contraste alors avec l'enseignement simultané pratiqué dans les écoles chrétiennes et qui se généralise en France au XIXe.

Marius Chastaing, une figure importante de la presse lyonnaise, juriste et principal défenseur des canuts, est passé par l'école mutuelle qu'il défend en 1820 dans deux brochures dans lesquelles il récuse les accusations des royalistes à l'égard de cet enseignement. Quant à Proudhon, passé lui aussi par l'école mutuelle dans les années 1810, il écrit plus tard :

« Quinze cents écoles mutuelles existaient sous la Restauration : toutes ont disparu peu à peu, par l'ordonnance du 8 avril 1824, qui a ôté l'instruction primaire à l'Université pour la donner aux évêques. J'ai passé par cette école, qu'avaient établie à Besançon MM. Ordinaire : comme le remarque M. Rendu, les écoliers n'étaient pas écrasés de leçons ; nul d'entre eux n'aspirait à devenir président d'une démocratie ou chanter d'une Iliade : ils avaient l'air de petits citoyens. » (Proudhon, 1858, p. 174)

Le développement de l'école mutuelle fut freiné, mais d'autres formes d'éducation en lien avec l'émergence de l'économie sociale se multiplient à partir des années 1830. Plusieurs sont à l'initiative de notables qui se proposent d'assurer des cours du soir pour les ouvriers. C'est le cas notamment de l'association polytechnique, dans laquelle on trouve des saint-simoniens ou des futurs leplaysiens. En 1833, l'Association pour l'instruction gratuite du peuple devient l'Association libre pour l'éducation gratuite du peuple. Elle fonctionne avec une cotisation de 25 centimes par semaine pour les plus pauvres et appelle ainsi à la générosité des plus riches pour financer des cours publics pour les deux sexes. Parmi ses membres, on trouve Dupont de l'Eure, Odilon Barrot, Lafayette, mais aussi le communiste Cabet.

À côté de ces initiatives « par le haut » que l'on pourrait assimiler aujourd'hui à des formes de mécénat, des solidarités éducatives se mettent en place « par le bas » et de manière horizontale. Le réseau des B.A.I (Bibliothèques des amis de l'instruction) initié par l'ouvrier typographe Jean-Baptiste Girard en témoigne. Girard a développé son instruction dans les années 1840 grâce aux cours de l'association philotechnique. En 1849, il participe activement à l'Union des Associations de travailleurs. Son militantisme le mène en prison en 1850. Imprégné de mutualisme, Girard fonde en 1861 à Paris une bibliothèque pour les travailleurs et travailleuses, qui peuvent acheter et choisir librement leurs livres, et même les emprunter. Une telle liberté pour des ouvriers est inconcevable alors et les autorités impériales contrôlent l'administration et les lectures. Mais après la chute du Second empire, les BAI ont pu se développer librement et contribué ainsi au développement de la lecture publique. Soulignons qu'à la même époque, l'instituteur républicain, franc-maçon et fils d'ouvrier Jean Macé crée en Alsace la Société des bibliothèques populaires du Haut-Rhin. En 1866, il annonce officiellement la naissance de la Ligue française de l'enseignement, qui joua par la suite un grand rôle dans l'instruction publique, puis dans ce qui deviendra l'éducation populaire.

2) Des années 1880 aux années 1930 : la mise en place d'une éducation à l'économie sociale au sein de l'Instruction publique

L'arrivée des républicains au pouvoir en 1879 permet l'école gratuite pour les enfants de 6 à 13 ans et la reconnaissance des libertés d'expression et d'association. Dans ce contexte de liberté, les structures de l'économie sociale ont pu se développer. Aussi, la concurrence entre les laïcs et les cléricaux a-t-elle également contribué au développement de l'économie sociale, puis de l'éducation populaire. La plupart de ces mouvements se sont révélés bien conscients du rôle de l'éducation dans la transmission des valeurs et des pratiques et le système éducatif se trouva ainsi traversé par des courants politiques ou religieux divergents qui prônaient chacun à leur manière la solidarité. Après la Première guerre mondiale, la volonté de développer une culture pacifique explique l'effervescence de projets éducatifs solidaires.

Les lois de 1882 sur la scolarisation introduisent à l'école l'instruction morale et civique, distincte de l'instruction religieuse laissée à la liberté des familles. Ferdinand Buisson (1841-1932), directeur de l'enseignement primaire de 1879 à 1896, et par ailleurs co-fondateur de la Ligue des droits de l'Homme et président de la Ligue de l'enseignement, a marqué le développement de l'instruction civique et morale. Il publie chez Hachette des leçons de morale à l'usage de l'Enseignement Primaire. Parmi ces leçons, formulées sous forme de questions à l'égard des élèves, plusieurs traitent de la solidarité : « Sais-tu ce que c'est que l'entraide et la coopération ? Sais-tu ce que c'est que la charité ? As-tu une idée de la solidarité humaine ? Sais-tu qu'il n'y a ni solidarité sans la justice ni justice sans la solidarité ? » Bien qu'il soit difficile d'estimer l'impact réel de ces leçons, qui précèdent d'ailleurs celles sur le patriotisme et les devoirs militaires, on constate que dès ses débuts,

l'instruction publique républicaine a manifesté la volonté d'éduquer à la solidarité les Français.

Par réaction à cet enseignement laïc et pour maintenir son influence sur la jeunesse, l'Église catholique encourage à partir de la fin du XIXe siècle le développement du patronage initié par des catholiques sociaux comme Frédéric Ozanam, les frères des écoles chrétiennes ou encore l'ordre de Saint-Vincent de Paul. Orienté au départ vers la charité et la prise en charge des orphelins, des paroisses au début du XXe siècle y développent des activités extra-scolaires pour tous les jeunes comme des chorales, des clubs de sports ou encore des salles de cinématographe. Le mouvement a joué un rôle dans l'émergence de l'éducation populaire comme l'a montré notamment Gérard Cholvy.

Si ce mouvement se situe sur le terrain extra-scolaire, l'école a pu également être directement le terrain d'affrontement entre différentes visions de l'économie sociale et ainsi de la solidarité. Le cas de l'épargne scolaire est à ce sujet assez édifiant. Le phénomène était tel qu'il fait l'objet d'un article dans le dictionnaire de pédagogie dirigé par Ferdinand Buisson. Si l'article rappelle que la première caisse d'épargne est née en 1834 de l'initiative d'un instituteur d'une école communale d'enseignement mutuel de la ville du Mans, qui recevait les économies de ses élèves pour les verser ensuite à la Caisse d'épargne et de prévoyance de la ville et que cette pratique ne se généralisa qu'à partir de 1874 sous l'influence de M. de Malarce, il omet de préciser qu'à partir de 1882, les caisses nationales d'épargne publiques dirigées par l'État républicain concurrencent les Caisses d'épargne dites ordinaires, dirigées majoritairement par des notables monarchistes inspirés par une philanthropie chrétienne et libérale. Or, les caisses d'épargne scolaires développées dans les années 1870 avaient également pour but de maintenir cette vision morale de la prévoyance sur la société. Une vision particulière de la solidarité que les républicains conservateurs finirent par reprendre à leur compte en allant jusqu'à intéresser les instituteurs et institutrices qui bénéficièrent à partir de 1908 d'une allocation pour chaque versement de leurs élèves à la Caisse nationale d'épargne!

Hostile au principe d'épargne scolaire qu'il juge individualiste, Jean-Cyrille Cavé milita dès 1881 pour la création d'une mutualité scolaire. Il fonda une « société de secours mutuels et de retraite » dans le XIXe arrondissement. Il s'agissait de réaliser une collecte hebdomadaire de deux sous dans le but d'assurer des indemnités en cas de maladie et d'ouvrir un livret d'épargne à la Caisse nationale des retraites et de la vieillesse. Si le système rencontre peu d'émules dans la première décennie, il bénéficie à partir des années 1890 du soutien de la Ligue de l'enseignement et de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité. A partir de 1897, l'inspecteur de l'Instruction publique Edouard Petit insiste lors de ses visites auprès des enseignants sur l'importance du mutualisme et le mouvement des caisses nommées les « petit cavé » prend alors de l'ampleur en même temps que se fédère la mutualité française.

Ainsi, à la veille de la Première Guerre mondiale, les élèves français sont déjà bien encadrés par des structures de l'économie sociale. Plus de la moitié ont adhéré à une caisse d'épargne ou une caisse mutuelle. Une littérature importante se développe également pour faire la promotion de la prévoyance et de la mutualité chez les enfants et les ouvriers. Des ouvrages publiés par des mutualistes de tendances diverses proposent même des histoires, citations et exercices de mathématiques pour faire comprendre l'intérêt de la prévoyance. Seuls les socialistes ou les anarchistes critiquent cet encadrement de la solidarité par les notables bourgeois et prônent une véritable éducation coopérative à travers laquelle les enfants de la classe ouvrière conserveraient leur autonomie et prendraient part directement à la création et à la gestion de leurs propres caisses et conseils de solidarité. Le choc de la Première guerre mondiale permettra à ces tendances d'émerger.

Blessé au chemin des Dames en 1916, l'instituteur Célestin Freinet contribue activement au développement des pédagogies coopératives dans un esprit de pacifisme et de démocratie scolaire. Tout en développant des pédagogies actives en faveur d'enfants issus des classes ouvrières ou de l'immigration, il rejoint le Parti communiste et crée sa propre école à Vence après son exclusion de la fonction publique. En 1929, Freinet participe à la création de l'OCCE (Office central de la coopération à l'école) avec Barthélémy Profit. Ce dernier écrit en 1936 dans *l'éducation mutuelle à l'école* : « Il ne peut y avoir aucune solidarité acceptée dans une école où le maître n'est qu'un caporal ; il ne peut y avoir aucune coopération possible dans une école où les élèves pratiquent quotidiennement le chacun pour soi. » À cet effet, l'OCCE invite les élèves à gérer démocratiquement ensemble les caisses d'école selon les méthodes des conseils d'élèves expérimentés dans les classes Freinet.

En parallèle de cette éducation à la coopération et à la solidarité militante, le secteur de l'économie sociale poursuit son travail de sensibilisation à l'égard des scolaires. Charles Gide, professeur au Collège de France, publie en 1927 avec le concours de la fédération nationale des coopératives de consommation un ouvrage intitulé *la coopération et l'école primaire*, distribué à tous les instituteurs. Il explique que :

« travailler en commun est un art et qui ne s'apprend que par une longue éducation. On ne saurait donc la commencer trop tôt ; c'est pourquoi si l'école primaire pouvait donner aux enfants les connaissances et les sentiments qui les rendent plus tard aptes à l'association, elle ferait une grande chose. »

Toutefois, les espoirs des années 1920 furent balayés par le retour de la culture de guerre dans les années 1930 et la solidarité internationale céda le pas aux prétendus intérêts des communautés nationales.

3) Des années 1940 à nos jours : le développement d'une éducation à la solidarité en lien avec l'ESS et l'éducation populaire

La nécessité de réorganiser l'économie et la société en temps de guerre a contribué à donner davantage d'importance aux secteurs de l'économie sociale et de l'éducation populaire. Déjà, les conséquences désastreuses de la Première Guerre mondiale avaient conduit l'État à développer une politique sociale qui dut s'appuyer sur les structures préexistantes de l'économie sociale. Sous Vichy, la nécessité d'occuper une jeunesse démobilisée et sans service militaire a mobilisé un grand nombre de cadres pour l'éducation, notamment à l'école d'Uriage où se trouvaient des personnalités comme E. Mousnier, H. Beuve-Méry ou B. Cacérés.

En inscrivant clairement la solidarité dans son préambule, à travers la reconnaissance des droits sociaux, les principes de liberté et de démocratie, la volonté de garantir la paix à l'échelle internationale, et bien évidemment l'accès de toutes et tous à l'instruction, la Constitution de la IV^e République annonçait une ère de solidarité qui semblait ne plus obliger à militer pour une éducation en sa faveur.

À vrai dire, les chantiers ouverts par la Libération avaient de quoi occuper chaque secteur séparément. À l'économie sociale la mise en place de la Sécurité sociale, à l'éducation nationale la scolarisation des élèves qui allait se massifier avec le « baby-boom », à l'éducation populaire le développement des loisirs et l'occupation d'une jeunesse émergente. En l'espace de quelques décennies, la majorité des Français sont passés par ces trois structures bien distinctes sans en avoir été conscients. Il faut dire que l'appartenance idéologique familiale avait encore un rôle prépondérant dans l'éducation et contribuait à distinguer plusieurs France. Dans les communes ouvrières dirigées par le PCF, on passe par

l'école publique où la majorité des enseignants sont mutualistes, on a des loisirs dans des associations proches des jeunesses communistes, on consomme dans les coopératives de consommation avant de prendre sa carte à la CGT lors de l'entrée à l'usine ou à l'atelier. Dans les milieux plus bourgeois, l'école libre maintient son influence, on fréquente davantage le scoutisme et les associations issus des patronages, on choisit des mutuelles d'inspiration chrétienne ou libérale, on donne plus volontiers au secours catholique qu'au secours populaire et l'accès aux études supérieures est également lié à des loisirs plus élitistes. Mais les frontières sont loin d'être hermétiques. En témoignent Malraux et le mouvement des MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture), les JOC (Jeunesses ouvrières chrétiennes), et puis surtout le mouvement de Mai 1968 qui voit une jeunesse majoritairement bourgeoise bousculer les cadres éducatifs jugés trop rigides et appeler à la solidarité avec les classes ouvrières et les peuples opprimés. Le mouvement a eu une incidence considérable sur l'éducation nationale et l'éducation populaire dans les années qui suivent.

Paradoxalement, c'est à partir des années 1980, au moment où la quasi-totalité des Français ont accès à l'éducation jusqu'à 16 ans, à une sécurité sociale et à des loisirs gratuits dans un grand nombre de communes ou quartiers, que la question de la solidarité au sein de la société est à nouveau posée. Les effets des crises économiques, le développement du chômage, le maintien d'un grand nombre d'étrangers dans des situations irrégulières et l'augmentation des hauts revenus ont rendu la pauvreté insupportable. En parallèle, les politiques libérales et d'austérité remettent en cause les solidarités érigées au cours des XIXe et XXe siècles. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que l'on cherche alors à réhabiliter une éducation à la solidarité.

Au sein de l'éducation nationale, la leçon de morale avait fini par tomber en désuétude dès les années 1960. La mauvaise conscience des guerres mondiales et coloniales y était sans doute pour beaucoup. L'instruction civique disparaît des programmes dans les années 1970, avant de réapparaître dans les années 1980 sous l'influence de Jean-Pierre Chevènement, puis François Bayrou et Claude Allègre dans les années 1990. Dans les années 2000, François Fillon réintroduit la morale à l'école, qui est généralisée jusqu'à la Terminale par Vincent Peillon en 2013. Avant ce dernier, l'enseignement civique était davantage centré sur la citoyenneté. Depuis 2013, l'éducation à la solidarité à travers l'engagement fait partie d'un des quatre axes de cet enseignement, avec l'apprentissage des émotions, le respect de la loi et le développement du jugement. Par ailleurs, depuis la fin des années 1980, les programmes sensibilisent les élèves au développement durable qui peut induire des comportements solidaires.

Toutefois, les programmes nationaux sont loin de refléter les pratiques effectives de classe. La plupart des initiatives viennent directement des écoles et de leurs enseignants, qui peuvent faire le choix de s'engager dans des activités solidaires, parfois en lien avec des associations proches de l'économie sociale ou de l'éducation populaire.

Sur ce plan, l'OCCE fédère aujourd'hui plus de 51 000 coopératives scolaires et concernent ainsi plus de 5 millions d'élèves. Elle est ainsi présente dans la quasi-totalité des écoles publiques. Mais la plupart du temps, ses principes sont dévoyés. Au mieux, le conseil d'école valide le budget. On est bien loin d'une gestion par les élèves prévue initialement. Un grand nombre d'enseignants ou parents ignorent d'ailleurs la spécificité de la coopérative scolaire perçue souvent comme une simple caisse. En 2017, la semaine de la coopération à l'école organisée par l'OCCE depuis 15 ans est devenue la semaine de l'économie sociale et solidaire à l'école, à l'initiative de l'ESPER (l'Économie sociale partenaire de l'école républicaine), une fédération de 46 associations, mutuelles, coopératives et syndicats en lien avec l'éducation nationale. Le projet veut faire connaître l'ESS à l'école et éduquer à la solidarité. Loin d'être novateur, il s'inscrit bien dans une histoire à présent pluriséculaire.

Au sein de l'ESPER, plusieurs associations se revendiquent de l'éducation populaire (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, Jeunesse au Plein Air, les Fauvettes, Eclaireuses Eclaireurs de France, etc.) témoignant ainsi d'une volonté de rapprochement avec l'éducation nationale en vue d'une « éducation intégrale » qui comprend évidemment la solidarité. Un rapprochement entre l'éducation nationale et l'éducation populaire avait déjà été initié à travers les politiques prioritaires et notamment la volonté de faire correspondre les ZEP (Zones d'éducation prioritaires) avec les secteurs de la politique de la ville.

Pour finir, bien qu'il y aurait évidemment tant à dire et à souligner, on constate un engouement récent pour les pédagogies actives à l'école et ainsi en faveur des méthodes pédagogiques initiées par Freinet. Rappelons que celles-ci n'ont jamais disparu depuis la création de l'ICEM (Institut coopératif de l'école moderne) en 1947, auquel participèrent activement les frères Oury dans les années 1950. Si l'on peut se réjouir d'une volonté de faire la promotion des pédagogies actives, elles ne doivent pas non plus être dévoyées. Elles ont été créées dans le but de développer la solidarité et la coopération. Or, un grand nombre de formations privées les revendique aujourd'hui en en faisant un outil de meilleure réussite individuelle...

Bibliographie :

- Bataille, Alain & Cordillot, Michel, *Former les hommes et les citoyens. Les réformateurs sociaux et l'éducation, 1830-1880. Textes et documents.* (Paris: Les éditions de Paris, 2010)
- Bibliothèque des amis de l'instruction du 3^e arrondissement, *Lectures et lecteurs au XIX^e siècle : la Bibliothèque des amis de l'instruction, actes du colloque tenu le 10 nov. 1984*(Paris: Bibliothèque des amis de l'instruction, 1985)
- Buisson, Ferdinand, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (Paris: Hachette, 1911)
- , *Leçons de morale à l'usage de l'Enseignement Primaire* (Paris : Hachette, 1926)
- Chastaing, Marius, *Lettre à l'auteur de 'l'Enseignement mutuel dévoilé', par P.-F.-M. Chastaing...* (Septembre 1820.) (Lyon: impr. de F. Mistral)
- , *Ma Réponse à M. Perenon, ou Défense de ma lettre à l'auteur de 'l'Enseignement mutuel dévoilé', par P.-F.-M. Chastaing fils...* (Lyon: chez les marchands de nouveautés, 1820)
- Cholvoy, Gérard, *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX^e-XX^e siècles)* (Paris : Cerf, 1999)
- Desroche, Henri, *Histoires d'économies sociales : d'un tiers état aux tiers secteurs, 1791-1991* (Paris: Syros-Alternatives, 1991)
- , *Pour un traité d'économie sociale*, (Paris: Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 1983)
- Durkheim, Émile, *De la division du travail social : thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris*(F. Alcan, 1893)
- Gide, Charles, *La Coopération et l'école primaire* (Paris, Fédération nationale des coopératives de consommation, 1927)
- Gilbault, Henri, *La mutualité à l'école : guide pratique*, (Paris: E. Cornély, 1904)
- Gueslin, André, *L'Invention de l'économie sociale : le XIX^e siècle français* (Paris: Économica, 1987)
- Haubtmann, Pierre, *Pierre-Joseph Proudhon : sa vie et sa pensée, 1809-1849* (Beauchesne, 1982)
- Malarce, Augustin de, *Les Caisses d'épargne scolaires et les 'penny-banks'...* (Paris: Guillaumin, 1874)
- Mignon, Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, (Paris: la Découverte, 2007)
- Moss, Bernard H., *Aux origines du mouvement ouvrier français : le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, (Paris: les Belles lettres, 1985)

- Ory, Pascal, *Nouvelle histoire des idées politiques* (Paris : Pluriel, 1989)
- Perdiguer, Agricol, *Histoire d'une scission dans le compagnonage, suivie de la biographie de l'auteur du 'Livre du compagnonage', et de réflexions diverses, par Agricol Perdiguer, dit Avignonnais-la-Vertu,...* (Paris: l'auteur, 1846)
- , *Le livre du compagnonage : contenant des chansons de compagnons, un dialogue sur l'architecture, un raisonnement sur le trait, une notice sur le compagnonage, la rencontre de deux frères, et un grand nombre de notes...*, (Paris: l'auteur, 1840)
- Poujol, Geneviève, *L'Éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Collection Politique sociale (Paris: Éditions 'Économie et humanisme' Éditions ouvrières, 1981)
- Profit, Barthélemy, *L'éducation mutuelle à l'école : coopération scolaire française*, Cahiers de la Centrale, 13, (Amay Paris: Centrale du P.E.S. de Belgique Sudel (diff.), 1936)
- Prost, Antoine, *Regards historiques sur l'éducation en France XIXe-XXe siècles*, Histoire de l'éducation, (Paris: Belin, 2007)
- Proudhon, Pierre-Joseph (1809-1865), *Oeuvres complètes de P.-J. Proudhon. Tome 22*(Paris: A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1875)
- Querrien, Anne, *L'école mutuelle : une pédagogie trop efficace ?* (Paris: les Empêcheurs de penser en rond, 2005)
- Renan, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ? : conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882, 2e éd* (Paris: C. Lévy, 1882)
- Saltarelli, Jean-Pierre, *Agricol Perdiguer (1805–1875), Dit Avignonnais La Vertu, Compagnon Menuisier et Écrivain, Programme de La Société Littéraire de Sorgues Pour Le 175e Anniversaire de Sa Mort* (Sorgues, 2005)
- Sewell, William Hamilton, *Gens de métier et révolutions : le langage du travail, de l'Ancien régime à 1848*, Collection historique (Paris: Aubier-Montaigne, 1983)